

COMMISSION DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019
MISSION « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT »
ET BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

À périmètre constant, une augmentation de 14 millions d'euros des crédits de paiement (+ 1 %) de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » portant le budget à 1,33 milliard d'euros

- **L'augmentation des crédits de la mission pour 2019 résulte principalement de la hausse des effectifs**, en particulier au sein de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Répartition des créations et suppressions de postes entre les différentes entités

(en ETP)

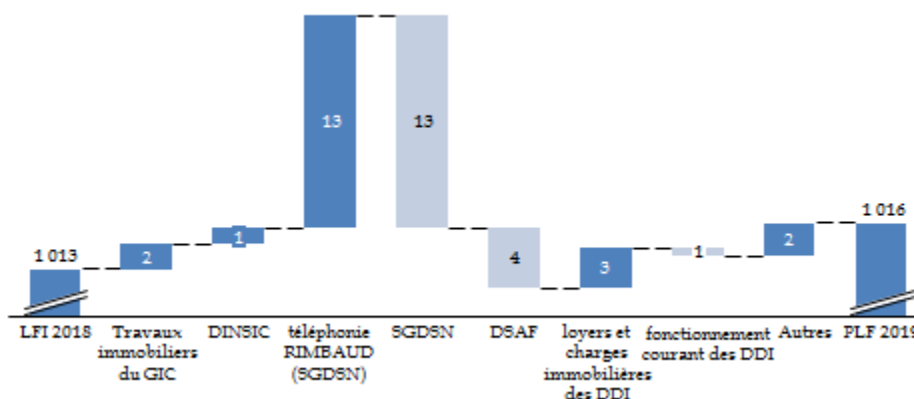
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)	42	Diverses commissions	- 5
Groupement interministériel de contrôle (GIC)	15	Direction des services administratifs et financiers (DSAF)	- 4
CNIL	15	Service d'information du Gouvernement (SIG)	- 1
Défenseur des droits	2	MILDECA	- 2
HATVP	2	Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN)	- 5
Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)	1	France Stratégie	- 9
		Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)	- 10
Total	77		- 36

Source : commission des finances du Sénat

- **Les dépenses de personnel augmentent ainsi de 11 millions d'euros par rapport à 2018.**
- Hors dépenses de personnel, il est prévu une hausse des moyens en faveur du groupement interministériel de contrôle (GIC) et de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), compensée par les économies réalisées par la direction des services administratifs et financiers (DSAF).

Évolution des crédits de paiement hors dépenses de personnel
2018-2019 (à périmètre constant)

(en millions d'euros)



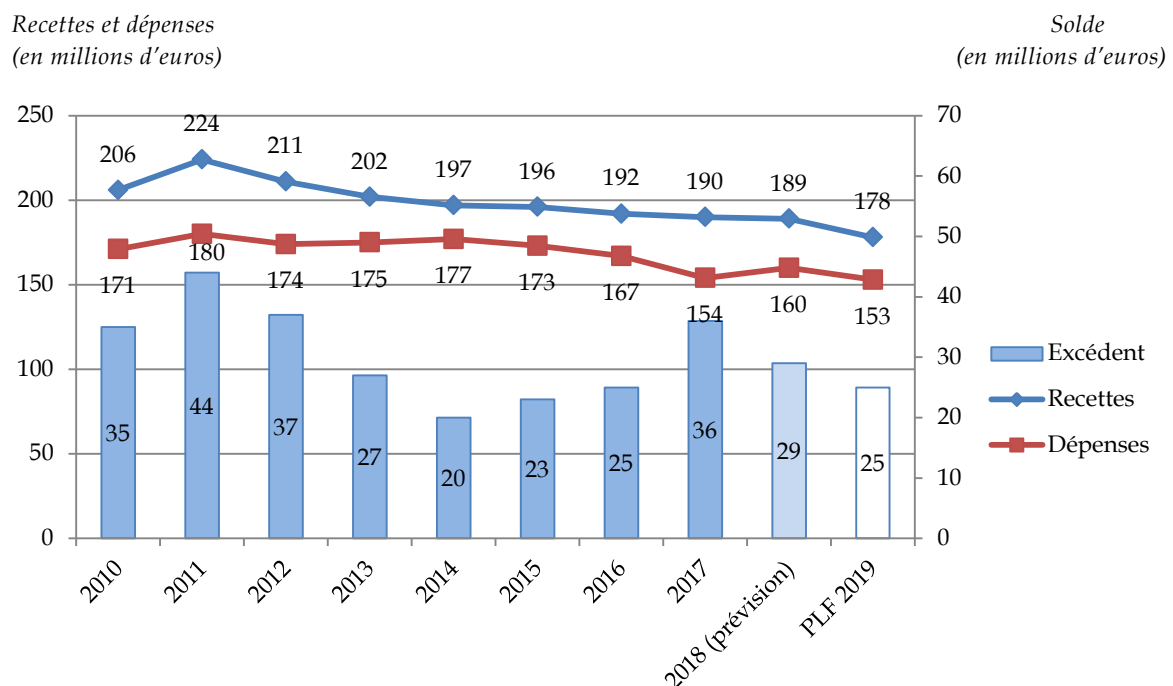
Source : commission des finances du Sénat

- Les moyens supplémentaires gagneraient à être financés par redéploiement au sein de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Afin d'assurer la stabilité de ses crédits par rapport à 2018, votre rapporteur spécial vous propose donc un **amendement réduisant de 14 millions d'euros les crédits de la mission.**

Le budget annexe « Publications officielles et information administrative » : une administration en mutation

- Un budget annexe excédentaire, malgré des recettes fragiles :** l'érosion des recettes du budget annexe devrait s'accroître en 2019 en raison de la gratuité de la publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) des annonces relatives à l'immatriculation en cas de reprise, prévue par le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises. Cette simplification diminuerait les recettes du budget annexe de 6 millions d'euros en 2019.

Évolution (2010-2019) de l'équilibre du budget annexe



- Le maintien de cet excédent est permis par une poursuite de la **réduction des dépenses de la direction de l'information légale et administrative (DILA), et en particulier de sa masse salariale,** qui diminuerait de plus de 6 millions d'euros en 2019.



Commission des finances
<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>
 Téléphone : 01.42.34.23.28
secretariat.finances@senat.fr

Michel CANEVET
 Rapporteur spécial
 Sénateur du Finistère
 (Groupe Union Centriste)



Ce document et le rapport (annexe n° 10 - tome III du rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/l18-147-310/l18-147-310.html>